

LIGNE NOUVELLE
MONTPELLIER PERPIGNAN

ON LA FAIT ENSEMBLE!

ATELIER ENVIRONNEMENT-PAYSAGE

COMMENT FAVORISER
L'INSERTION
ENVIRONNEMENTALE
DU PROJET?
7 décembre 2020



SOMMAIRE

1. PRÉSENTATION DE LA CNDP ET DE SON RÔLE PAR LES GARANTS

2. PRÉSENTATION DU PROJET LNMP - RAPPEL DU CONTEXTE

3. MISE À JOUR DU DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

4. INSERTION DE LA LNMP DANS LE TERRITOIRE

5. DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE - RAPPELS

6. TRAVAUX DE GROUPES

1. PRÉSENTATION DE LA CNDP ET DE SON RÔLE PAR LES GARANTS

Sofia ALIAMET & Pierre-Yves GUIHÉNEUF,
Garants - CNDP

Les garants de la participation



- Nommés par la Commission nationale du débat public, une autorité administrative indépendante
- Les garants ne prennent pas partie sur le fond du projet. Ils veillent à la bonne information et participation du public.
- L'objectif de la concertation : Enrichir, légitimer, démocratiser la décision
- À l'issue de la concertation, un bilan des arguments échangés est dressé.
- Le porteur du projet doit argumenter les réponses apportées aux contributions du public, mais il n'est pas tenu de les retenir.

Contactez-les en cas de besoin :

sofia.aliamet@garant-cndp.fr / pierre-yves.guiheneuf@garant-cndp.fr

2. PRÉSENTATION DU PROJET LNMP RAPPEL DU CONTEXTE

Stéphane LUBRANO,
Directeur mission LNMP

LE PROJET COMPLET

PHASE 1

 MONTPELLIER ↔ BÉZIER
TRAVAUX À HORIZON 2029

 **52,3 km**

de ligne nouvelle
+7 km de raccordements

 **1,885 Mds €**
2014



PHASE 2

 BÉZIER ↔ PERPIGNAN
TRAVAUX À HORIZON 2040

 **97,7 km**

de ligne nouvelle
+ 2 gares nouvelles
+ 23 km de raccordements

 LNMP mixte



**150 km de
ligne nouvelle**



**+30 km de
raccordements**



2 gares nouvelles



ligne mixte



5,52 Mds €
2014

1^{ÈRE} PHASE ENTRE MONTPELLIER ET BÉZIERS

PHASE 1

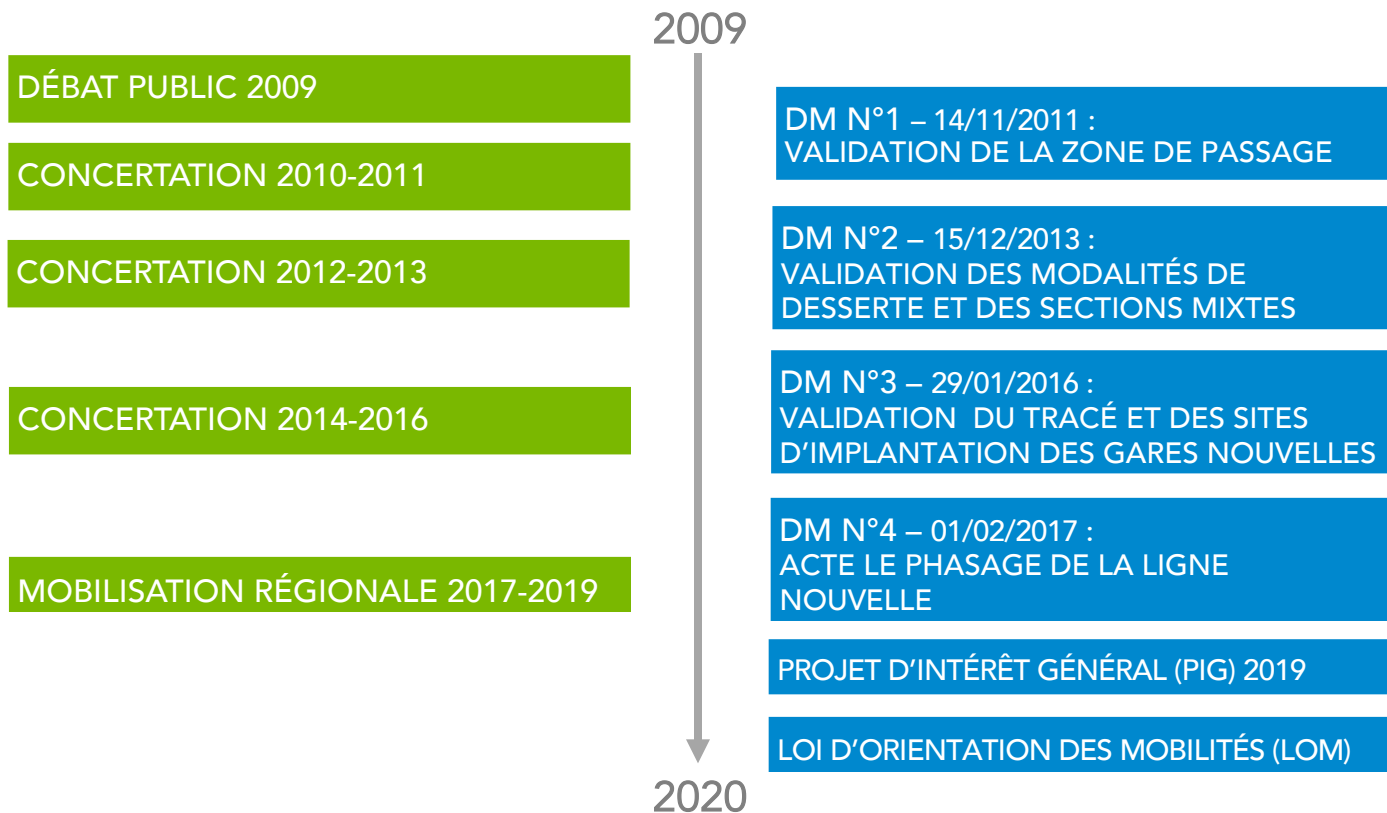
📍 MONTPELLIER ↔ BÉZIERS
TRAVAUX À HORIZON 2029

🚧 52,3 km

de ligne nouvelle
+7 km de raccordements



LES ÉTAPES DEPUIS LE DÉBAT PUBLIC



LA CONCERTATION 2020

+ LES RENDEZ-VOUS VISIO DU JEUDI

- + Jeudi **10 décembre** 2020, 13h- 14h : Insertion paysagère et acoustique,
- + Jeudi **17 décembre** 2020, 13h- 14h,
- + Jeudi **7 janvier** 2021, 13h- 14h,
- + Jeudi **14 janvier** 2021, 13h- 14h.

+ LES ATELIERS THÉMATIQUES

- + **Atelier environnement** : Comment favoriser l'insertion environnementale du projet ? lundi 7 décembre, 10h-12h,
- + **Atelier socio-économique** : Comment utiliser les capacités nouvelles du réseau ? mardi 8 décembre de 10h-12h.

+ LES AUTRES MOYENS DE PARTICIPATION

- + Répondre à un questionnaire, déposer un avis ou poser une question sur le **site** www.lalignenouvelle.com,
- + Rédiger une contribution écrite sur le **registre** mis à disposition en mairie,
- + Rédiger un **courrier** à SNCF RÉSEAU, 101 allée de Délos 34000 Montpellier ou un email à info@lalignenouvelle.com.

LIGNE NOUVELLE
MONTPELLIER PERPIGNAN

ON LA FAIT ENSEMBLE!

DONNEZ VOTRE AVIS
À PARTIR DU
2 NOVEMBRE 2020

Toutes les infos pour participer aux débats sur
www.lalignenouvelle.com

Logos: Région Occitanie, Aude, Pyrénées-Orientales, Montpellier Métropole, Languedoc-Roussillon, Grand Occitanie, SNCF Réseau, etc.

3. MISE À JOUR DU DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Elena BINET,
AMO Environnement et procédures

LES ÉTAPES JUSQU'À L'ENQUÊTE PUBLIQUE

CONCERTATION



ÉTUDES
MAJ DU DOSSIER D'ENQUÊTE



FINANCEMENT
DU PROJET



ENQUÊTE PUBLIQUE FIN 2021

AVANCEMENT DES ÉTUDES

CONCERTATION



ÉTUDES
MAJ DU DOSSIER D'ENQUÊTE



FINANCEMENT
DU PROJET



ENQUÊTE PUBLIQUE FIN 2021

DOSSIER DEUP

- + DEUP sur le projet complet remis aux services de l'État en mai 2016.
- + Suite à la DM n°4 du 01/02/17, nouveau dossier DEUP sur le projet phasé, remis le 30/08/2017 :
 - Prise en compte du phasage : démonstration de l'utilité publique de la phase 1,
 - Application de la réforme des évaluations environnementales (ordonnance du 03/08/2016 et décret n°2016-1110 du 11/08/2016),
 - Mise à jour des dossiers MECDU et prise en compte des modifications des documents d'urbanisme intervenues depuis avril 2016.
- + Reprise du projet en 2020, mise à jour du DEUP pour sécurisation de la DUP :
 - Respect de la réglementation en vigueur,
 - REX Autorité Environnementale / évolutions réglementaires et attentes des services instructeurs,
 - Jurisprudence ferroviaire et annulation de la DUP Poitiers Limoges : insuffisance de l'évaluation économique et sociale qui a nuit à la l'information du public,
 - Adaptation du dossier au regard des décisions nationales et régionales récentes : PIG, LOM, Stratégie Nationale Bas Carbone, évolution des documents de planification territoriale et d'urbanismes (SCOT, PLUi...), évolutions des données de trafics.

ÉTUDES SOCIO-ÉCONOMIQUES

- + Études Trafics Voyageurs
- + Études Socio-Économiques
- + Études Trafics Fret
- + Études Exploitation

ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES

- + Inventaires Faune Flore Habitat
- + Études Air / Eau / Bruit
- + Études Risques Seveso et Éolien
- + Études de vulnérabilité du système ferroviaire au changement climatique
- + Reprise du dossier d'enquête

ÉTUDES FONCIERES ET AGRICOLES

- + Études Agricoles et Viticoles
- + Évaluation Sommaire et Globale des dépenses

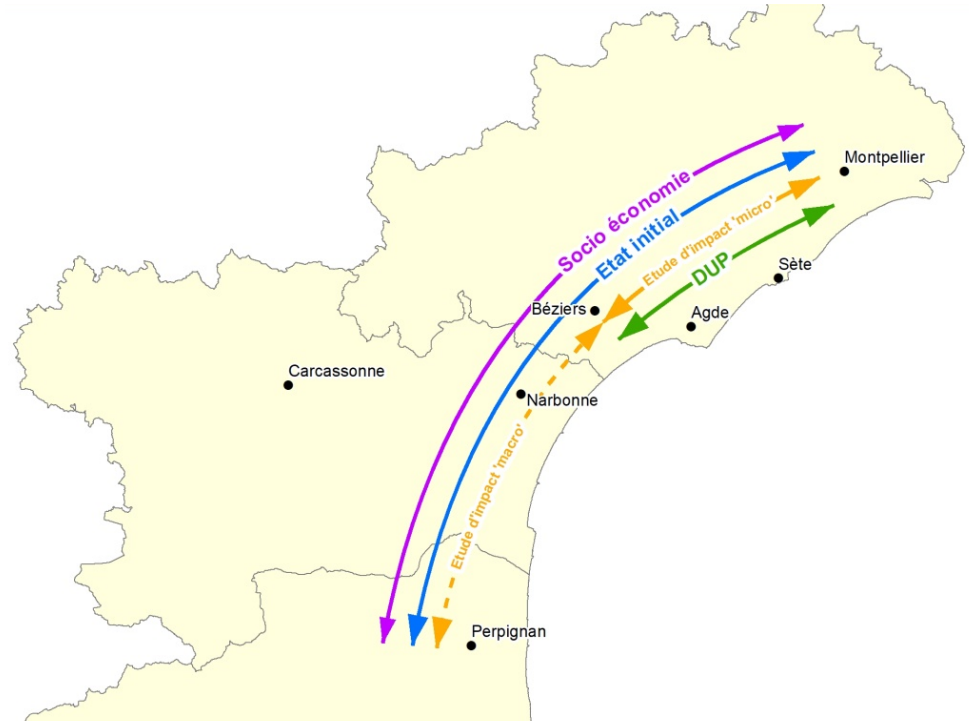
RAPPEL : PÉRIMÈTRE ENQUÊTE UTILITÉ PUBLIQUE / PÉRIMÈTRE ÉTUDE D'IMPACT

+ Décalage entre le périmètre de l'enquête d'utilité publique et le périmètre de l'étude d'impact :

- **DUP** : périmètre de la 1^{ère} phase Montpellier – Béziers pour laquelle la DUP est sollicitée, les MECDU & la consultation des collectivités territoriales,
- **Étude d'impact** : périmètre de la LNMP complète de Montpellier à Perpignan
 - Résulte de l'articulation entre le Code de l'expropriation (art. L.1) et le Code de l'environnement (art. L.123-2).

+ Différence d'échelle d'étude d'impact

- Échelle d'étude « micro » sur la phase 1 Montpellier - Béziers
- Échelle d'étude « macro » sur la phase 2 Béziers - Perpignan



PLANNING

CALENDRIER DE RÉALISATION DE LA PHASE 1



MONTPELLIER-BÉZIERS : ENGAGEMENT DES TRAVAUX AU PLUS TARD FIN 2029

BÉZIERS-PERPIGNAN : ENGAGEMENT DES TRAVAUX AU PLUS TARD FIN 2040

4. INSERTION DE LA LNMP DANS LE TERRITOIRE

PRINCIPALES COMPOSANTES DU PROJET

+ La ligne ferroviaire et ses équipements

- Mouvements de matériaux (déblais / remblais),
- Ouvrage d'art : ponts, viaducs, tunnels, etc.
- Caténaires et postes électriques,
- Bases travaux et maintenance.

+ Les travaux connexes

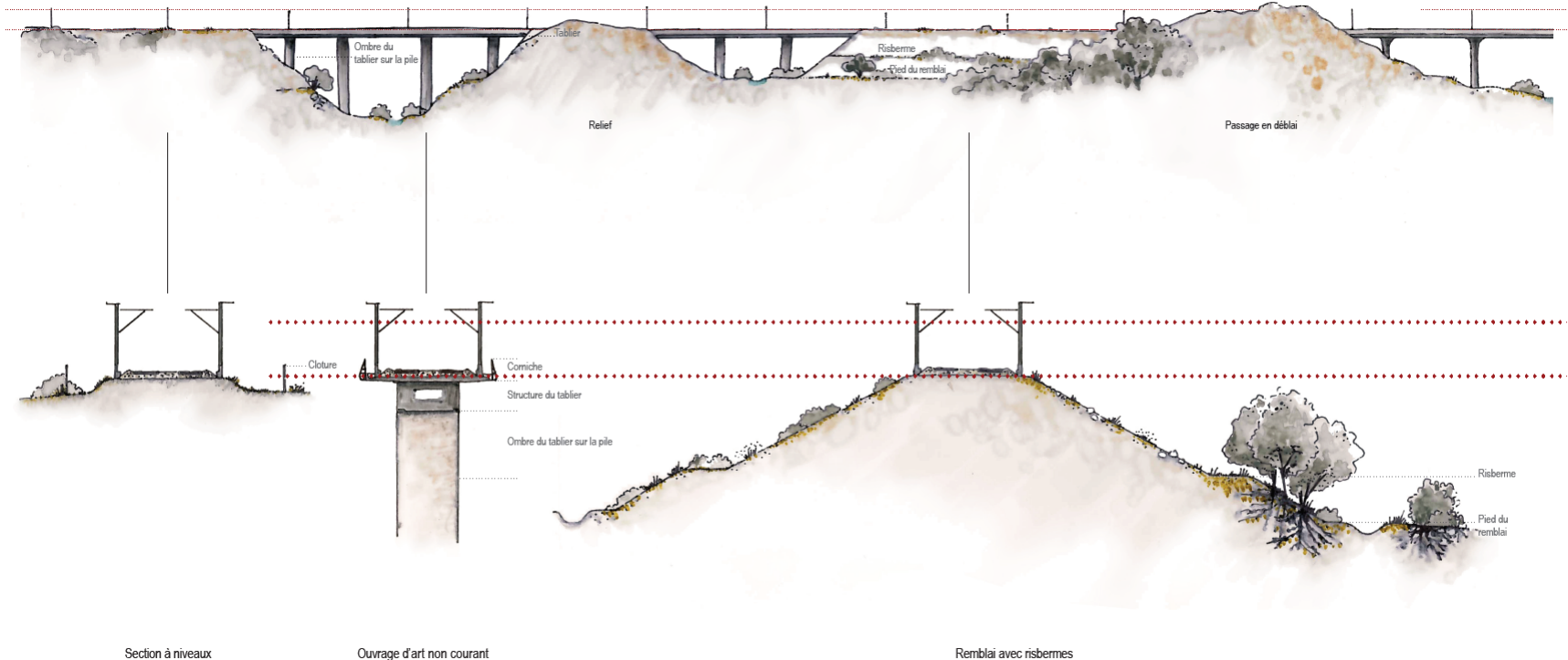
- Carrières et dépôts de matériaux,
- Rétablissements du réseau routier.

+ Les aménagements annexes d'insertion environnementale

- Fossés et bassins hydrauliques,
- Dérivation de cours d'eau, compensations hydrauliques,
- Protections acoustiques,
- Mesures de compensation agricoles (aménagements fonciers notamment).
- Rétablissements des continuités écologiques,
- Mesures de compensation écologiques.

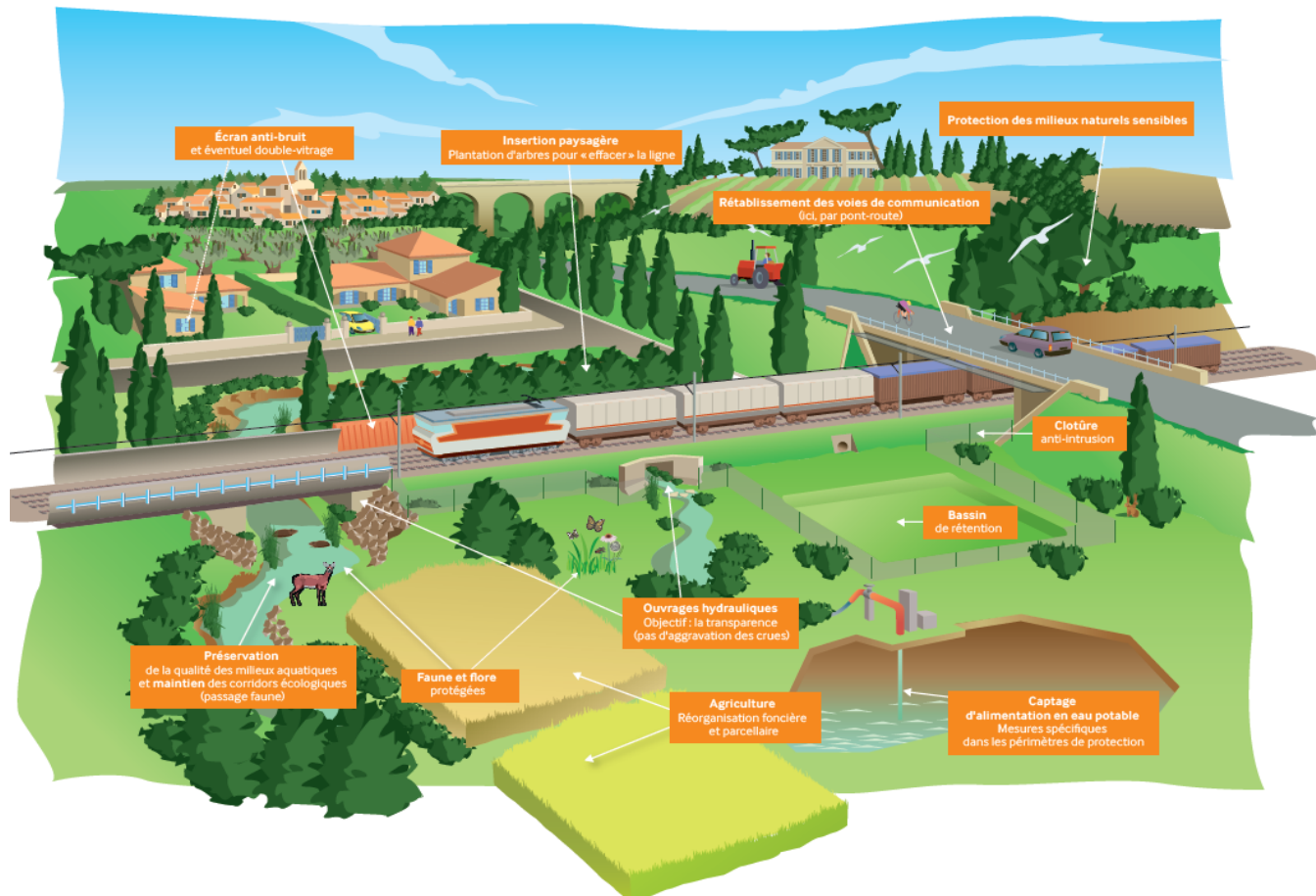
PRINCIPALES COMPOSANTES DU PROJET

- + La ligne ferroviaire et ses équipements : déblais / remblais, ouvrage d'art, caténaires, etc.



MESURES ENVISAGEABLES POUR L'INSERTION TERRITORIALE

+ Des mesures d'insertion pour toutes les thématiques de l'environnement :



5. DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE - RAPPELS

ÉLÉMENTS DU DIAGNOSTIC PAYSAGER 2017

+ Principaux enjeux majeurs de la phase 1

- L'Hérault et les Monts Ramus,
- La proximité du château de Coussergues,
- La Via Domitia et les sensibilités archéologiques,
- La plaine de Poussan : transparences et perspectives,
- Les sites inscrits de la Gardiole et d'Issanka,
- La Mosson.

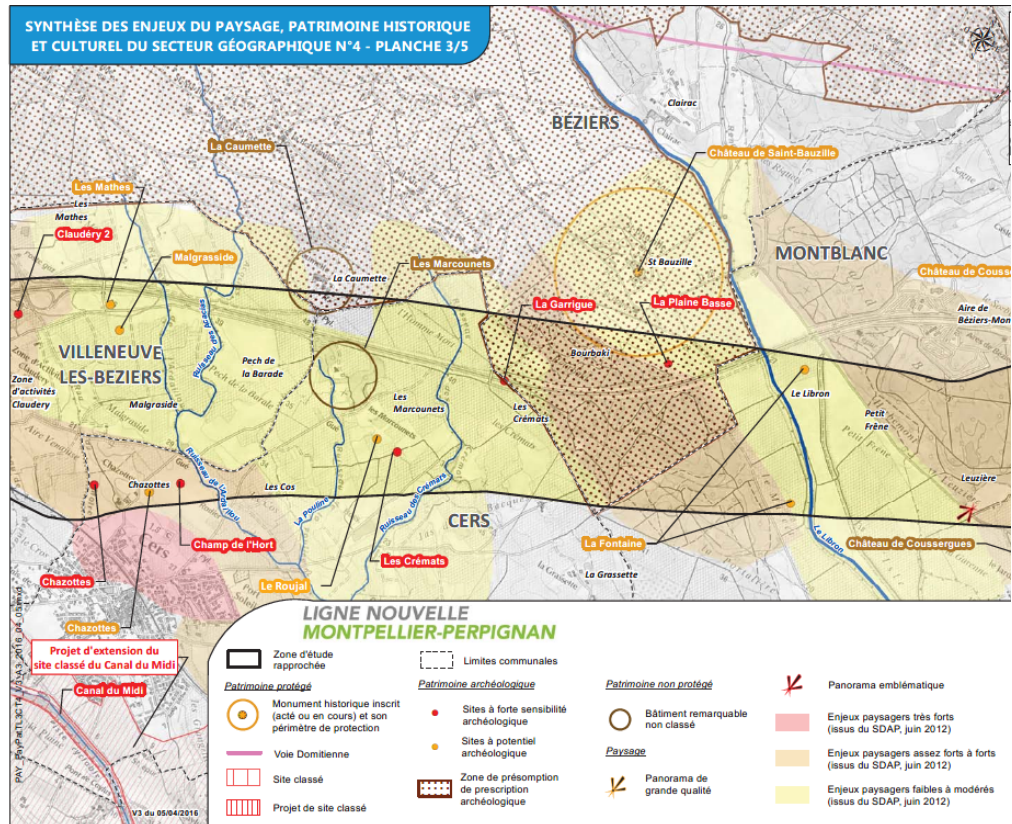
- + Principaux secteurs à forte sensibilité de la phase 1

- La traversée / le passage à proximité de zones urbaines et habitées,
- Les secteurs concernés par des grands ouvrages type viaduc, merlons.

- + Un outil : le Schéma Directeur Architectural et Paysager

- Préconisation paysagères et architecturales sur la base d'un diagnostic et d'une hiérarchisation des enjeux,

- 25 - o Concertation : commission des sites / ABF.



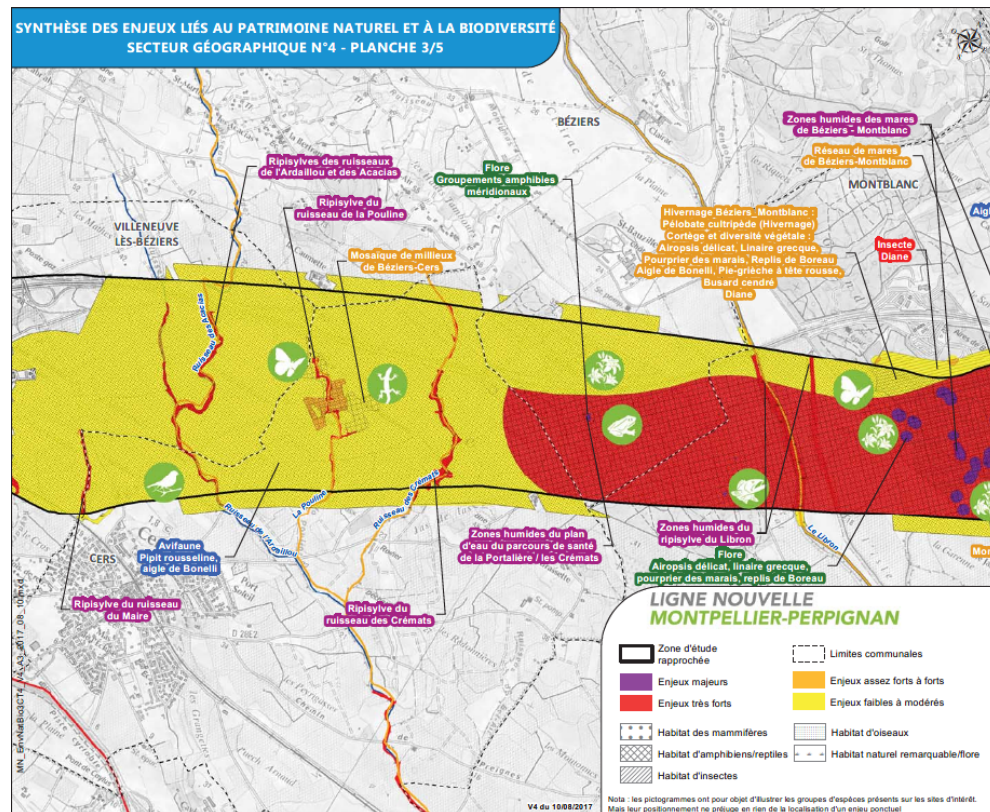
ÉLÉMENTS DU DIAGNOSTIC BIODIVERSITÉ 2017

+ Principaux enjeux majeurs de la phase 1 – thème Biodiversité

- Des sites du réseau Natura 2000,
- Des sites d'intérêt écologique notables : milieux ouverts, mares et ruisseaux, ripisylves...
- Des espèces animales et végétales protégées et/ou rares.

+ Actualisation en cours de l'étude d'impact environnementale et constitution de cartographies de synthèse thématiques

- Exemple ci-contre issu des études 2017.



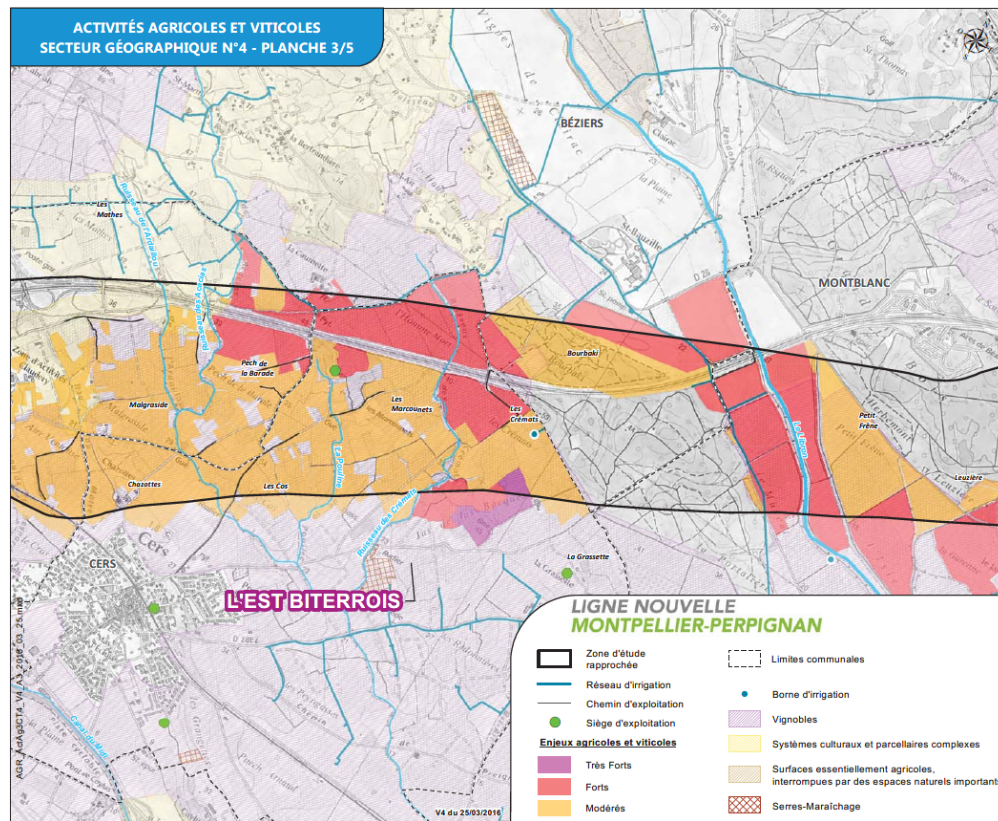
ÉLÉMENTS DU DIAGNOSTIC AGRICOLE 2017

+ Principaux enjeux majeurs de la phase 1

- Une diversité de cultures en cohérence avec la diversité des sols, marquée par le dynamisme des nombreux acteurs de l'économie,
- Une viticulture en regain de vitalité et de valorisation (labels, appellations...),
- Des enjeux sylvicoles concentrés autour du massif de la Gardiole,
- Une question de survie pour la production agricole en zones périurbaines.

+ Actualisation en cours du diagnostic agricole 2015-2017

- Exemple ci-contre issu des études 2017.



PRINCIPES ET OBJECTIFS DES MESURES COMPENSATOIRES

+ Un besoin global en zones compensatoires en réponse à des impacts :

- Sur des milieux naturels (tous types de milieux, principalement des milieux ouverts tels que les garrigues – friches et prairies),
- Sur des exploitations agricoles et viticoles.

+ Un besoin global en zones compensatoires pour :

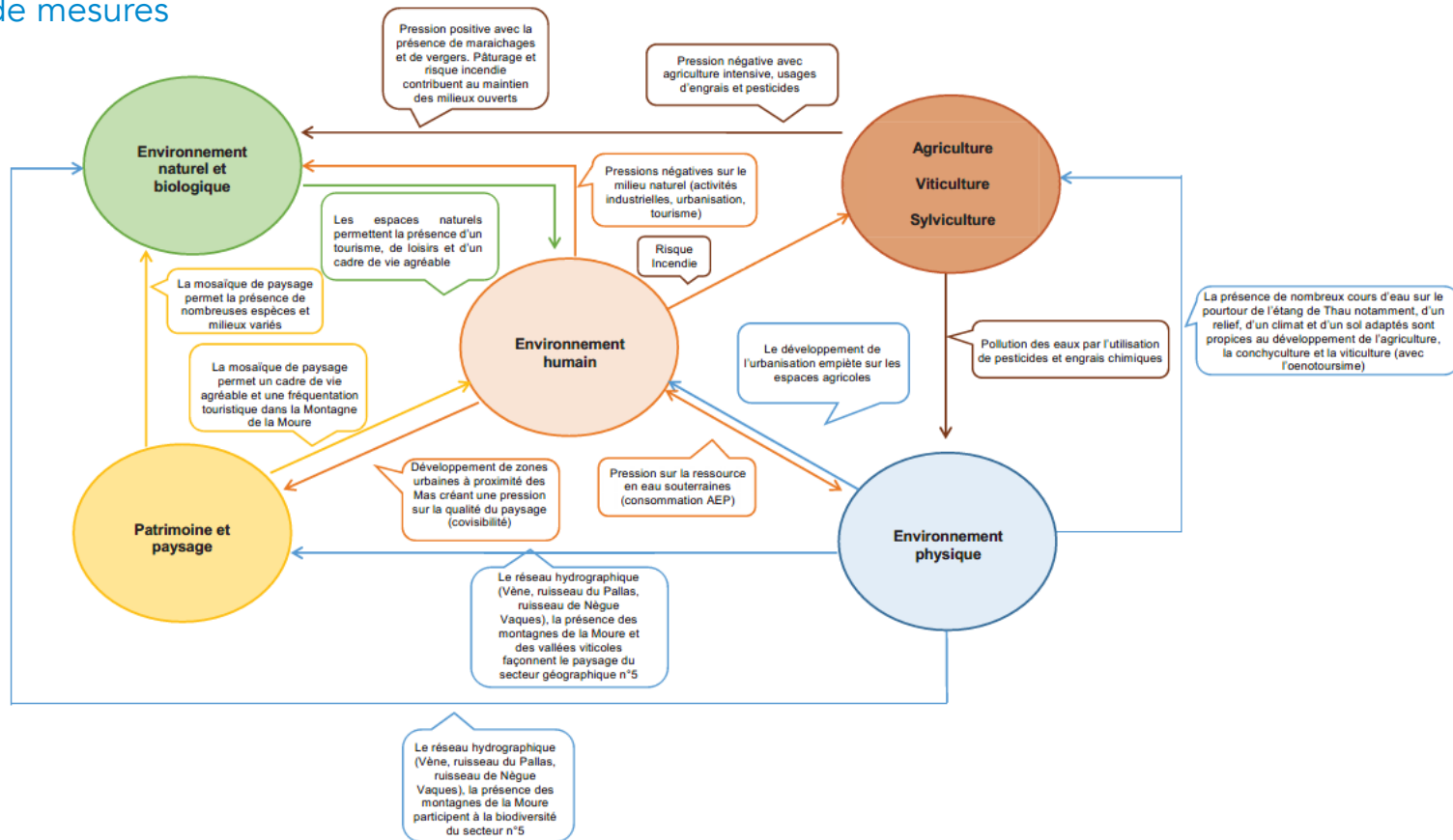
- **Garantir un niveau a minima équivalent de « biodiversité » des territoires concernés par le projet, avec obligation de résultats pour SNCF Réseau** : créer ou restaurer des espaces naturels en faveur des espèces impactées, déplacer des stations d'espèces, des mesures compensatoires spécifiques aux espèces « Natura 2000 »,
- **Indemniser les exploitants** selon diverses possibilités : indemnisation par protocole d'accord, aide à la reconversion / réinstallation, opérations d'AFAFE, reconquête de friches...

+ Des procédures ultérieures : la demande d'Autorisation Environnementale et l'EPA

- L'Autorisation Environnementale vise : la protection de la ressource en eau, des milieux humides et aquatiques; la protection des espèces animales et végétales; l'autorisation de défrichement; l'autorisation « sites et paysage »...
- L'Étude Préalable Agricole vise la définition des mesures de compensation des impacts du projet sur l'agriculture (production et activité économique des filières amont et aval générée par cette même production), qu'elles soient individuelles ou collectives.
- Ces deux procédures nécessitent un niveau de définition plus précis du projet (niveau APD – PRO).

DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL GLOBAL

- + De nombreux enjeux forts majeurs, qui interagissent et qu'il faut concilier dans l'analyse des impacts et les propositions de mesures



6. TRAVAUX DE GROUPES

DIRECTION VOTRE SOUS-GROUPE :

+ Sous-groupe « insertion urbaine » :

- + En matière d'insertion urbaine/ intégration paysagère, pour préserver le cadre de vie dans les villes et villages.

+ Sous-groupe « coordination des enjeux de compensations agricoles et écologiques »

- + En matière de coordination, pour faire cohabiter, suivre et accompagner les mesures de compensation en faveur de la biodiversité et des activités agricoles.

POUR INFORMATION : initialement prévu, le sous-groupe « en matière d'intégration paysagère, pour favoriser la qualité architecturale des grands ouvrages et limiter leurs effets sur le paysage » n'a pas attiré un nombre de participants suffisants permettant un échange constructif.

LIGNE NOUVELLE
MONTPELLIER PERPIGNAN

ON LA FAIT ENSEMBLE!

ATELIER ENVIRONNEMENT-PAYSAGE

COMMENT FAVORISER
L'INSERTION
ENVIRONNEMENTALE
DU PROJET?
7 décembre 2020

